



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député·e·s
Luxembourg

Luxembourg, le 30 mars 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser une question à **Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale** et à **Monsieur le Ministre de l'Economie, des PME, de l'Energie et du Tourisme, ainsi qu'à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** concernant **le benzène dans le gaz domestique**.

Une étude récente (Stanford / PSE Healthy Energy) met en évidence des niveaux alarmants de benzène – substance reconnue cancérigène par l'OMS – dans le gaz domestique en Europe, et met en garde contre un risque sanitaire jusqu'à présent sous-estimé. En effet, les concentrations de benzène mesurées dans les échantillons de l'étude dépassent de 9 à 73 fois les niveaux mesurés dans des échantillons de comparaison en provenance de l'Amérique du Nord.

Dans 40% des ménages contrôlés dans le cadre de l'étude, des fuites de gaz, même minimales, exposaient les habitants à du benzène et dans 9% des cas, l'exposition était telle qu'elle dépassait les seuils limite de l'Union européenne.

La même étude met en évidence un vide réglementaire concernant la surveillance des composés toxiques dans le gaz, notamment le benzène, dont la présence n'est pas systématiquement contrôlée tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Nous aimerions dès lors poser les questions suivantes à Madame et Messieurs les Ministres :

1. **Les Ministres peuvent-ils préciser si la composition chimique du gaz importé au Luxembourg fait l'objet de contrôles réguliers concernant la présence de benzène ou d'autres composés toxiques ? Dans l'affirmative, quel est le taux de benzène présent dans le gaz distribué aux ménages luxembourgeois ?**
2. **À quels niveaux de la chaîne d'approvisionnement des contrôles sont effectués et par quels acteurs ?**
3. **Existe-t-il des obligations spécifiques pour les fournisseurs ou gestionnaires de réseau concernant la surveillance des substances cancérigènes dans le gaz ?**
4. **Le Luxembourg dispose-t-il de données ou d'études concernant la présence de benzène dans l'air intérieur des logements équipés de chauffage ou de cuisinières à gaz ?**
5. **Une évaluation des risques sanitaires liés à l'exposition au benzène dans les habitations a-t-elle été réalisée ou est-elle prévue ?**
6. **Le ministère envisage-t-il de lancer des campagnes de mesure de la qualité de l'air intérieur dans les logements utilisant le gaz pour la cuisson ou le chauffage ?**
7. **Des recommandations spécifiques existent-elles à destination des ménages concernant la ventilation, l'entretien des installations ou la détection de fuites ?**
8. **Au regard des nouvelles données scientifiques, le Gouvernement considère-t-il que les normes européennes actuelles offrent une protection suffisante pour la santé publique ?**

9. Le Luxembourg a-t-il engagé ou prévoit-il d'engager des discussions au niveau européen pour revoir les seuils actuels, ou renforcer la réglementation sur les composés toxiques dans le gaz ?
10. Qui est considéré comme responsable en cas de risque sanitaire lié à la composition du gaz ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Joëlle Welfring
Députée



Djuna Bernard
Députée